

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

31

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 décembre 2012



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE

**Membres excusés** : M. DESEILLE (pouvoir Mme JUBAN) - Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. JULIEN (pouvoir M. GERVAIS) - M. HELIE (pouvoir Mme GAUTHIE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. AYACHE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

**Membres absents** : M. BEKHTAOUI

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Centre de ressources de la vie associative - Création d'une plate-forme entre la Ville, la Ligue de l'Enseignement 21, le Pôle d'Economie Solidaire et l'Association Profession Sport Animation Loisirs Culture Côte d'Or - Convention d'objectifs et de moyens**

Monsieur Grandguillaume, au nom des commissions de la citoyenneté et de la démocratie locale, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon a créé, en octobre 2005, au sein de la maison des associations, le centre de ressources de la vie associative conformément aux engagements pris lors des premières assises municipales des associations en 2003. Il se positionne comme un centre d'appui à la vie associative dijonnaise et aux porteurs de projets. Il s'inscrit dans une politique globale de soutien aux associations et à leur dynamique sur le territoire.

La fréquentation du centre de ressources de la vie associative est en constante progression. Ouvert au public trente cinq heures par semaine, il est passé de cent trente neuf accueils annuels en 2006 à quatre-cent vingt-sept en 2011. Il apporte des conseils sur les démarches de création et de fonctionnement statutaire des associations, la réglementation liée à l'organisation de manifestations (autorisations de voirie, réglementation des buvettes, droits d'auteur, sécurité, etc.), les obligations des employeurs, la responsabilité civile et pénale des dirigeants associatifs, etc. Il oriente également si nécessaire vers des interlocuteurs compétents et organisés en réseau tels que le réseau MAIA-Mission d'Accueil et d'Informations des Associations- composé de l'Etat, d'institutionnels et d'associations représentatives dont la Ville de Dijon fait partie au titre du service de la vie associative.

Au-delà de cette fréquentation très satisfaisante, l'analyse de la nature des demandes et des besoins exprimés par les associations et les porteurs de projet permet de mener une réflexion sur les diverses aides apportées pour être au plus près de la réalité de terrain. Il est utile de mettre en parallèle de cette analyse le contexte national de ces dernières années qui a vu un grand nombre de subventions diminuer. De nouveaux axes de soutien sont ainsi à définir en croisant les compétences spécifiques apportées par les acteurs locaux.

Les évolutions à apporter concernent le soutien aux associations créées pour une meilleure gouvernance en optimisant leurs compétences et la visibilité de leurs actions. Cela concerne également l'accompagnement des porteurs de projets pour une structuration administrative et financière qui mène à l'autonomie. Ces appuis seront destinés à favoriser la création d'emplois, à pérenniser les emplois existants et à développer une dynamique de mutualisations, de compétences et de projets.

Afin que le centre de ressources de la vie associative puisse apporter les réponses les plus structurantes et les plus constructives pour la vie associative locale, il est proposé qu'il soit porté par trois associations réunies en plate-forme afin que leurs compétences spécifiques et complémentaires répondent aux objectifs définis dans un cadre général visant à accompagner la structuration des associations et la professionnalisation de leurs membres ainsi que la dynamique de création d'activité sur le territoire dijonnais.

Cette évolution se traduira par la conclusion d'une convention entre la Ville et les trois associations.

En complément de ce soutien à l'emploi associatif, l'APSALC 21 continuera de réaliser les fiches de paie des salariés associatifs dès lors que la Ville aura instruit favorablement les demandes des associations employeuses selon des critères définis.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la citoyenneté et de la démocratie locale, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - donner votre accord à ce que le centre de ressources de la vie associative de la Ville soit porté par une plate-forme réunissant la Ligue de l'Enseignement 21, le Pôle d'Economie Solidaire et l'Association Profession Sport Animation Loisirs Culture Côte d'Or, dans les conditions proposées ;

2 - approuver le projet de convention d'objectifs et de moyens à conclure entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y et apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**